

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°9 du 23 février 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°18

DÉCISION N° 0-4968-2009/DEF/EMM/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 janvier 2009

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-4968-2009/DEF/EMM/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 janvier 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 1 7 4 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°9 du 23 février 2009, texte 18.

Le parrainage de la compagnie des marins pompiers de Toulon par la ville de Evenos (Var) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.